



Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

REPRÉSENTATIVITÉ CGT DANS LE NOTARIAT

L'arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans le Notariat a été publié. Comme nous l'avons écrit dans la Bastoche n°188, la CGT maintient sa 3^{ème} place derrière la CGT- FO et la CFDT.

Le taux de représentativité des syndicats est un enjeu majeur pour les négociations de branches et pour la défense des intérêts des salarié.e.s.

Les résultats de la mesure de l'audience syndicale 2016 et 2021

2016	2021
CGT -FO : 32,29%	CGT-FO : 28,11%
CFDT : 18,93%	CFDT : 23,36%
CGT : 17,51%	CGT : 17,34%
CFE-CGC : 10,48%	CFE-CGC : 10,99%
CFTC : 10,81%	CFTC : 10,44%
	UNSA : 9,77%

La CGT Notariat doit son maintien à la 3^{ème} place grâce à sa pugnacité à construire un rapport de forces nécessaire à la satisfaction des revendications des salarié.e.s. La CGT se bat pour que les besoins et les attentes des salarié.e.s soient enfin entendus.

Mais l'implication des salarié.e.s est indispensable à tous les niveaux de négociation, en branche, dans les CSE, et dans les instances de protection sociale (CRPCEN, MCEN).

Dans le cadre de la campagne « salaires », initiée par la CGT, la pétition pour une augmentation générale des salaires et des minima a généré à ce jour plus de 500 pétitions signées. Il faut maintenir la pression dans les études et participer massivement à cette campagne, en demandant une revalorisation des salaires qui prenne en compte les qualifications et les évolutions professionnelles.

Pétition salaires : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/info-branches/bulletins/la-bastoche-n°193>.



Fédération CGT des Sociétés d'études – **Secteur Notariat** – case 421 – 263 rue de Paris 93 514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44– Fax 01.55.82.89.42– E-mail : deploiement.fsetud@cgt.fr